



ZONE URBAINE

- UH1: Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH3: Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE: Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEF: Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX, UX*: Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc: Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NATURELLE

- N: Zone naturelle
- Nc: Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg: Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nb: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif léger
- Nls: Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif léger de sports et loisirs
- Nx: Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme:

- 1AUH1: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHc2: Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat:

- 2AUH: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX: Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A: Zone Agricole
- Aa: Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Communauté de Communes Usse et Rhône (C.C.U.R.)
Pays de SEYSSSEL
SEYSSSEL 74

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLU du Pays de Seysssel.

Le Président
Paul RANNARD

PLAN SEYSSSEL 74 Planche 1A	PROCEDURES	
	ELABORATION	MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 09.11.21
Mise au point	N°2	N°2
territoires COTRIBU	CONCEPTION	MISE A JOUR DU BATI
B.E. - DESSIN	FOND CADASTRAL Avril 2022	MISE A JOUR DU BATI Février 2020
agence de urbanisme	Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	A titre indicatif: Bâtiment cadastre (à la date d'approbation du PLU) Bâtiment existant à jour non cadastre (à la date d'approbation du PLU)

EMPLACEMENTS RESERVES				
ER	COMMUNE	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
46	Seysssel Haute-Savoie	Aménagement d'une promenade publique le long du Rhône	31 940 m²	Commune de Seysssel Haute-Savoie
47	Seysssel Haute-Savoie	Aménagement d'une liaison cyclable	3 775 m²	Conseil Général
48	Seysssel Haute-Savoie	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	68 m²	Commune de Seysssel Haute-Savoie
49	Seysssel Haute-Savoie	Aménagement d'un cheminement "modes doux"	310 m²	Commune de Seysssel Haute-Savoie
50	Seysssel Haute-Savoie	Elargissement et sécurisation du Chemin des Alouettes	485 m²	Commune de Seysssel Haute-Savoie
51	Seysssel Haute-Savoie	Création d'un accès	392 m²	Commune de Seysssel Haute-Savoie